



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

N° A2021/08

2. URBANISME - 2.1. DOCUMENTS D'URBANISME - 2.1.2 PLU

### ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

#### LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5 ;

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-36 à L.153-44 ;

**VU** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boulogne-Billancourt, approuvé le 19 décembre 2018 et mis à jour le 19 avril 2019, le 29 août 2019 et le 15 avril 2020 ;

**VU** la décision n° 2020-5470 du 24 août 2020 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France dispensant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Boulogne-Billancourt d'une évaluation environnementale ;

**VU** la décision n° E20000046/92 du 26 octobre 2020 de Madame la Vice-présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise désignant Monsieur Daniel THIERIET, en qualité de commissaire enquêteur pour la modification n°1 du PLU de la commune de Boulogne-Billancourt par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

**VU** l'arrêté n°A2021/02 du 5 janvier 2021 ;

**VU** les pièces du dossier du projet de modification n°1 du PLU de la commune de Boulogne-Billancourt soumis à enquête publique ;

**CONSIDERANT** la mesure gouvernementale de mise en place d'un couvre-feu à 18h et la nécessité de modifier les horaires initialement prévus dans l'arrêté n°A2021/02 ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 : ABROGATION DE L'ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE N°A2021/02**

L'arrêté n°A2021/02 du 5 janvier 2021 est abrogé.

### **ARTICLE 2 : OBJET ET DUREE DE L'ENQUETE**

**Du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 au mercredi 31 mars 2021 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Boulogne-Billancourt.**

Caractéristiques principales du projet de modification n°1 :

- Permettre la réalisation d'un palais omnisports sur l'îlot V nord de la ZAC Seguin Rives-de-Seine ;
- Mettre en œuvre le schéma directeur d'aménagement du parc Rothschild : implanter des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif rue de l'Abreuvoir et renforcer la protection des abords du château Rothschild ;
- Favoriser la production de logements sociaux ;
- Préserver et développer la nature en ville ;
- Maîtriser l'insertion urbaine des constructions et installations réalisées sur les toitures ;
- Encourager la mise en place de dispositifs liés à la production d'énergie renouvelable et à l'amélioration des performances énergétiques et environnementales ;
- Adapter le PLU aux évolutions urbaines de certains secteurs ;
- Développer le très haut débit ;
- Corriger et améliorer la rédaction du PLU.

### **ARTICLE 3 : AUTORITÉ COMPÉTENTE**

Le Conseil de Territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est l'autorité compétente pour prendre, après l'enquête publique, la décision d'approbation de la modification n°1 du PLU de la commune de Boulogne-Billancourt.

### **ARTICLE 4 : COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Monsieur Daniel THIERIET, ingénieur en retraite, a été désigné commissaire enquêteur.

### **ARTICLE 5 : LIEU D'ENQUÊTE ET SIÈGE DE L'ENQUÊTE**

L'Hôtel de ville de la commune de Boulogne-Billancourt, situé 26, avenue André Morizet, est le siège de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête sur support papier et numérique et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenus à sa disposition à cet effet, du **lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 au**

**mercredi 31 mars 2021 inclus** (sauf dimanches et jours fériés), dans le lieu d'enquête désigné ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture au public mentionnés :

- **Hôtel de ville de Boulogne-Billancourt**  
**Direction de l'urbanisme règlementaire (2<sup>ème</sup> étage)**  
**26, avenue André Morizet**  
**92100 Boulogne-Billancourt**
- **Le lundi, le mardi, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**  
**Le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**  
**Le vendredi de 8h30 à 16h30**  
**Le samedi de 9h00 à 11h45**

Le public devra se conformer aux mesures de protection sanitaire en vigueur sur le lieu d'enquête.

#### **ARTICLE 6 : MESURES DE PUBLICITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'ouverture d'enquête publique sera publié par voie d'affichage dans la Mairie, sur les panneaux d'affichage administratif de la commune de Boulogne-Billancourt et, de manière bien visible, à plusieurs endroits à proximité des secteurs plus particulièrement concernés par le projet de modification, ainsi qu'au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, situé 9 Route de Vaugirard à Meudon. L'avis d'ouverture d'enquête publique sera également mis en ligne sur le site internet de la ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques> et de Grand Paris Seine Ouest à l'adresse suivante : <https://www.seineouest.fr/vos-services/urbanisme/plans-locaux-durbanisme-plu>.

L'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest procédera également à l'insertion d'un avis d'ouverture d'enquête publique dans deux journaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine au moins 15 jours avant le début de l'enquête et à titre de rappel, dans les 8 premiers jours de l'enquête.

#### **ARTICLE 7 : CONSULTATION DU DOSSIER ET EXPRESSION DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS**

Outre l'exemplaire papier du dossier consultable dans le lieu d'enquête mentionné à l'article 5, pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sous forme dématérialisée via :

- le site dédié à l'enquête publique : <http://modification-plu-boulogne-billancourt.enquetepublique.net>
- le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest : <https://www.seineouest.fr/vos-services/urbanisme/plans-locaux-durbanisme-plu>

Un accès gratuit au dossier est également garanti dans le lieu visé à l'article 5 ci-dessus via un poste informatique.

De plus, le public pourra déposer ses observations et propositions sur un registre papier mis à disposition dans le lieu d'enquête mentionné à l'article 5 ainsi que sur un registre dématérialisé, qui sera ouvert du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 8h30 au mercredi 31 mars 2021 à 17h30, à l'adresse suivante : <http://modification-plu-boulogne-billancourt.enquetepublique.net>

Il pourra également, pendant la durée de l'enquête publique, adresser ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : [modification-plu-boulogne-billancourt@enquetepublique.net](mailto:modification-plu-boulogne-billancourt@enquetepublique.net) ou par voie postale à l'attention du Commissaire enquêteur, avec la mention « *Enquête publique - Modification n°1 du PLU de Boulogne-Billancourt - Ne pas ouvrir* » au siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Mairie de Boulogne-Billancourt, Hôtel de ville, Direction de l'urbanisme réglementaire, 26, avenue André Morizet, 92104 Boulogne-Billancourt cedex.

Les observations et propositions écrites reçues par voie postale ou lors des permanences du commissaire enquêteur seront consultables sur le registre électronique et au siège de l'enquête. Les observations et propositions formulées par courriels seront consultables sur le registre électronique et une copie en sera faite tous les soirs et insérés dans le registre papier.

#### Information sur la protection des données personnelles

Dans le cadre de la présente enquête publique, les observations et propositions déposées sur le registre papier ou électronique ou transmises par voie postale ou par courriel feront l'objet d'un traitement par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest en vue de leur analyse.

#### **ARTICLE 8 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public sur rendez-vous, avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête, pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'**Hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, 26, avenue André Morizet, Direction de l'urbanisme réglementaire (2<sup>ème</sup> étage), à Boulogne-Billancourt**, et aux jours et heures indiqués ci-après :

- **Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 11 mars 2021 de 14h00 à 17h30**
- **Lundi 15 mars 2021 de 14h30 à 17h30**
- **Samedi 20 mars 2021 de 9h00 à 11h45**
- **Jeudi 25 mars 2021 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 31 mars 2021 de 14h30 à 17h30**

Des mesures sanitaires seront prises pour assurer la réception du public (mise à disposition de gel hydro-alcoolique, de gants et de masques).

De plus, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales lors de **rendez-vous téléphoniques de vingt minutes**, aux jours et heures indiqués ci-après :

- **Vendredi 12 mars 2021 de 17h00 à 20h00**
- **Mercredi 17 mars 2021 de 17h00 à 20h00**
- **Mardi 23 mars 2021 de 17h00 à 20h00**
- **Lundi 29 mars 2021 de 17h00 à 20h00**

**Les rendez-vous pour les permanences à l'Hôtel de ville de Boulogne-Billancourt ou pour les échanges téléphoniques sont à réserver, dans les créneaux indiqués ci-dessus, sur le site dédié à l'enquête publique à l'adresse : <http://modification-plu-boulogne-billancourt.enquetepublique.net> ou par téléphone au 01 83 62 45 74 (joignable dès l'affichage de l'avis mentionné à l'article 6, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).**

#### **ARTICLE 9 : CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

À l'expiration du délai d'enquête, le mercredi 31 mars 2021 à 17h30, le registre d'enquête papier sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A partir de cette même heure, les observations, propositions ou contre-propositions émises via le registre dématérialisé et l'adresse mail ne seront plus prises en compte.

Dès réception des registres papier et dématérialisé et des éventuels documents annexés, le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ainsi que celles envoyées à l'adresse électronique, et établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête.

Il rencontrera, sous huitaine, le Président de l'Etablissement Public Territorial ou son représentant afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de l'Etablissement Public Territorial disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra son rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet de modification n°1 du PLU de Boulogne-Billancourt soumis à l'enquête publique. Il transmettra simultanément une copie du rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Dès sa réception par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la direction de l'urbanisme de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest située 2 rue de Paris à Meudon et sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à l'adresse suivante : [www.seineouest.fr](http://www.seineouest.fr). Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également tenue à la disposition du public en Préfecture des Hauts-de-Seine et en Mairie de Boulogne-Billancourt aux jours et heures d'ouverture au public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, ou les consulter sur le site internet de la ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques>

#### **ARTICLE 10 : DECISION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

Après examen au cas par cas, la Mission régionale d'autorité environnementale a décidé de dispenser de la réalisation d'une évaluation environnementale la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boulogne-Billancourt. Cette décision est consultable sur le site de la Mission régionale d'autorité environnementale : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/ile-de-france-r20.html>, rubriques « examen au cas par cas et autres décisions ». Elle est également jointe au dossier d'enquête

publique. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont comprises dans le dossier d'enquête publique (note de présentation et dans la partie XII du rapport de présentation de la modification n°1) consultable par les moyens indiqués aux articles 5 et 7 du présent arrêté.

**ARTICLE 11 : PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET - POSSIBILITÉ DE DEMANDER DES INFORMATIONS – DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

La personne responsable du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boulogne-Billancourt est Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Des informations relatives à la présente enquête publique peuvent être demandées, par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard, CS 90008, 92197 Meudon Cedex.

Ces informations peuvent aussi être demandées à Mme Karine TURRO, directrice de l'urbanisme de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, par téléphone au 01 46 29 55 00 ou par courriel à l'adresse : [gpso.dadd@seineouest.fr](mailto:gpso.dadd@seineouest.fr).

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard, CS 90008, 92197 Meudon Cedex.

Tout recours contre le présent arrêté doit être porté devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Dans ce même délai un recours gracieux pourra être adressé à l'auteur de la décision. Le recours contentieux devra alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la réponse. Il est précisé que le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux équivaut à une décision de rejet du recours gracieux.

Fait à Meudon, le 2 février 2021



Le Président

  
**Pierre-Christophe BAGUET**  
Maire de Boulogne-Billancourt

1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine